

## LES RÉSULTATS

**A l'issu de son examen, le Médecin Ophtalmologiste peut décider :**

- ↪ **Pas de contre-indication à la pratique du sport de combat,**
- ↪ **Contre-indication temporaire jusqu'à traitement, le plus souvent par laser, d'une lésion de la périphérie rétinienne. Dans ce cas contrôle obligatoire 2 à 3 mois plus tard avant délivrance du certificat de non contre-indication,**
- ↪ **Contre- indication définitive**



### Centres Médico-Sportifs Denain & Saint Amand

CENTRE HOSPITALIER  
25 BIS RUE JEAN JAURÈS  
59220 DENAIN

CENTRE HOSPITALIER  
RUE LOUISE DE BETIGNIES  
SQUARE SAINT MARTIN  
59230 SAINT-AMAND

e-mail : [medsport@ch-denain.fr](mailto:medsport@ch-denain.fr)  
[www.sport-porteduhainaut.com](http://www.sport-porteduhainaut.com)

Renseignements et Rendez-vous:

**03.27.24.39.20**



*Reproduction totale ou partielle interdite  
sans autorisation de l'Association S.P.O.R.T  
Dépôt enregistré sous le numéro 2008.06.0327 du 26/06/2008*



# L'Examen Ophtalmologique chez le Sport de Combat

Par

**Dr Yves YAU**  
Ophtalmologiste  
Médecin du Sport  
Janvier 2011

## L'EXAMEN OPHTALMOLOGIQUE



**Votre Fédération de sport de combat exige que soit réalisé un examen ophtalmologique approfondi en vue de l'attribution de votre licence annuelle**



**Cet examen a pour but d'éviter, au mieux, des complications potentiellement graves**

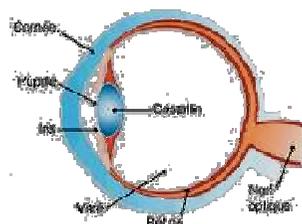


## LES DIFFÉRENTS EXAMENS

**L'examen ophtalmologique ne peut être réalisé que par votre ophtalmologiste habituel ou en centre médico-sportif délivrant une consultation d'ophtalmologie.**



**La 1ère partie de l'examen consiste, pour vous, à répondre à divers tests évaluant votre vision après mesure de votre réfraction (AV, CV, vision des couleurs, vision des reliefs ...)**



**La 2ème partie, réalisée par le Médecin Ophtalmologiste, consiste en un examen de vos yeux. Votre pupille (partie centrale noire) sera dilatée par collyres. L'examen comporte un contact indolore avec un verre de contact spécial pour fond d'œil.**



**Il s'en suivra un éblouissement et une vision troublée pouvant se prolonger plusieurs heures.**



**D'où l'impossibilité de conduire un véhicule après l'examen.**